

DOCUMENT DE SYNTHÈSE DE LA JOURNÉE DU 6 AVRIL

*Portrait sur les conditions de vie des aînés
au Centre-du-Québec*

Pistes d'action identifiées lors des ateliers de travail



Juin 2011



DOCUMENT DE SYNTHÈSE DE LA JOURNÉE DU 6 AVRIL

Le 6 avril dernier, 120 personnes représentant 70 organismes et municipalités du Centre-du-Québec se sont réunies afin de travailler à l'amélioration des conditions de vie des aînéEs de la région.

L'étude du secteur aîné au Centre-du-Québec menée dans le cadre de *l'Entente spécifique sur l'adaptation des services et des infrastructures aux besoins des personnes âgées du Centre-du-Québec 2008-2013* avait mis en lumière la réalité des aînéEs sur les thèmes du revenu, du travail, de l'habitat, de la santé, du transport, des loisirs, de la vie démocratique et de la participation citoyenne.

À la vue des résultats de cette étude, la nécessité de se mobiliser et d'agir concrètement s'est révélée indispensable. Comment valoriser les éléments positifs qui sont ressortis de l'étude à savoir la meilleure santé, les compétences, les savoirs et la disponibilité des aînéEs ? Comment améliorer l'accès aux soins de santé et au logement ? Que faire pour assurer une intégration réussie des personnes âgées souhaitant retourner au travail ? Comment lutter contre la pauvreté des personnes âgées, etc. ?

Autant de questions soulevées lors de cette journée qui ont trouvé pour réponses des pistes d'action.

Ainsi, le présent document énumère les actions proposées lors des ateliers de travail pour les 5 chantiers suivants :

- * Santé et services sociaux
- * Emploi-retraite
- * Habitation-logement
- * Implication sociale et citoyenne
- * Lutte à la pauvreté

L'étude nous a convaincu d'intégrer trois éléments transversaux au processus d'identification des pistes d'action :

- * La diversité de la population aînée : l'ensemble « aînéE » ne constitue pas un groupe homogène à cause de la longueur de la période couverte (environ 50 ans de vie), de la diversité des histoires de vie, de leur ancrage dans une époque, etc.
- * L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) : les réalités des hommes et des femmes sont différentes. L'ADS s'applique tant à la compréhension du problème qu'aux mesures à instaurer.
- * Les spécificités territoriales : les situations sont différentes en fonction du lieu d'habitation (rural ou urbain) et des caractéristiques du milieu (quartier pauvre ou quartier riche, etc.).

Vous trouverez dans ce document l'intégralité des actions identifiées le 6 avril dernier. Toutes ces pistes d'action sont en cours d'examen quant à leur faisabilité d'ici 2013 au Centre-du-Québec.

N'hésitez pas à communiquer, dès à présent, avec la Table régionale de concertation des aînéEs du Centre-du-Québec pour mettre en place une des actions ci-après, pour y contribuer d'une façon ou une autre ou pour nous informer d'initiatives locales qui font déjà référence à une telle action. Rappelons nous que le but de l'événement du 6 avril était de réfléchir aux actions que nous pouvons mettre en place collectivement pour améliorer les services dont les aînéEs ont besoin « collectivement » ! Il est évident que la Table ne peut porter seule cette responsabilité. Nous comptons donc sur votre implication et souhaitons que vous nous en informiez pour une meilleure concertation.

Table régionale de concertation des aînéEs du Centre-du-Québec
Au 819 222-5355 ou par courriel : chantieraines@cgocable.ca

Santé et services sociaux

Pistes d'action identifiées

L'étude ainsi que les personnes-ressources ont souligné les besoins grandissants en matière d'aide à domicile. Bien que 87,6 % des personnes de 65 ans et plus vivent à leur domicile, seulement 18 % des dépenses totales du *programme perte d'autonomie* liée au vieillissement (PALV) sont consacrées aux services à domicile. Malgré le soutien qu'offrent des CSSS dans le lieu de vie des aînéEs, il n'en est pas moins vrai que le maintien à domicile repose principalement sur les proches aidantEs et les centres d'action bénévole (CAB).

Pourtant, la personne proche aidante est souvent elle-même une personne aînée et 86 % d'entre elles, sont des femmes. La personne proche aidante doit pallier, sans formation d'appoint, toutes les conséquences de l'insuffisance des services de soins et de maintien à domicile.

Concernant l'accès aux soins de santé, le Centre-du-Québec fait partie des régions qui accusent le plus important déficit de médecins de famille.

Action 1 : Soutien à domicile

Développer l'offre de services à domicile en termes de soins d'hygiène, soins infirmiers, soins médicaux et réadaptation.

Action 2 : Briser l'isolement et développer des services pour les proches aidantEs

Aux personnes qui prennent soin d'un proche, permettre l'accès à du répit et autres services, ainsi qu'à de l'information, entre autres, sur les crédits d'impôt, les prestations de compassion et les services auxquels elles ont droit.

Action 3 : Consolider l'accompagnement-transport pour chaque municipalité des MRC

Créer un comité d'accompagnement-transport dans chaque MRC afin d'optimiser le fonctionnement et la concertation entre les différents moyens de transports.

Action 4 : Mettre en place une clinique mobile

Créer une clinique mobile pour offrir certains soins de santé et de l'information aux personnes aînées éligibles aux services à domicile.

Action 5 : Accessibilité aux cliniques médicales pour les personnes sans dossier

Reproduire le *Réseau d'accessibilité médical Drummond* dans les autres MRC. Le Réseau d'accessibilité médical Drummond innove en proposant un service de consultation médicale, offert 7 jours sur 7, pour les problèmes de santé mineurs. Ce service est destiné aux résidents de la MRC de Drummond avec ou sans médecin de famille.

Emploi-retraite

Pistes d'action identifiées

Les services spécialisés pour les travailleurs et travailleuses aînéEs ne sont pas homogènes sur l'ensemble du territoire. Seuls des organismes situés dans les municipalités de Drummondville et de Victoriaville offrent de tels services.

Pourtant, les problématiques liées au maintien ou au retour à l'emploi des personnes aînées sont complexes et se situent à différents niveaux. La fiscalité actuelle ne favorise pas le retour à l'emploi des retraitéEs au risque de perdre leur pension. Les préjugés des employeurs à embaucher des personnes d'un certain âge et le manque de connaissance des aînéEs sur la réalité du marché du travail, nécessitent une sensibilisation et un accompagnement particulier.

Action 1 : Mettre en place une Table de concertation pour l'emploi

Sensibiliser les employeurs, les personnes aînées et les instances gouvernementales au fait que le marché du travail change. Mettre en place des actions et une stratégie commune.

Action 2 : Moduler l'organisation actuelle du travail et favoriser la conciliation travail-temps libre

Identifier les besoins des aînéEs. Favoriser le mentorat entre les travailleurs d'expérience et les jeunes.

Action 3 : Sensibiliser les instances gouvernementales

Corriger les inégalités au niveau des mesures fiscales telles que le supplément de revenu garanti (SRG) et la Régie des rentes Québec (RRQ) qui ne favorisent pas toujours la poursuite du travail ou le retour à l'emploi.

Action 4 : Accompagner et encadrer les personnes aînées souhaitant faire un retour sur le marché du travail

Maintenir les ressources actuelles de soutien à l'employabilité sur le territoire et en développer dans les MRC qui en sont dépourvues afin d'assurer une bonne intégration au travail des personnes aînées.

Action 5 : Travailler à la reconnaissance des acquis et aller davantage vers une reconnaissance des compétences

Réduire les délais et les coûts associés à la reconnaissance et à la mise à niveau.

Habitation-logement

Pistes d'action identifiées

Bien que les personnes âgées souhaitent rester chez elles le plus longtemps possible, le départ du domicile, souvent vécu comme le dernier recours, est, dans la majorité des cas, lourd de conséquences psychologiques et administratives. D'autant plus que les ressources financières disponibles contraignent généralement les aînés à une gamme spécifique de logement. Peu d'options s'offrent aux aînés puisque la majorité des résidences construites aux cours des dernières années sont destinées à des personnes ayant une situation financière confortable. Les personnes aux revenus modestes sont ainsi touchées de plein fouet par le manque de résidences à prix moyen et de places dans les Offices municipaux d'habitation.

Par ailleurs, les programmes d'aide au logement sont sous-utilisés au Centre-du-Québec.

Action 1 : Activer le groupe de ressources techniques (GRT) Centre-du-Québec

Promouvoir et soutenir le développement de nouveaux projets d'habitation sous forme de coopératives ou d'organismes à but non lucratif d'habitation en offrant des services d'ordre technique, d'organisation, de formation, d'administration et d'accompagnement.

Action 2 : Développer l'offre de logements abordables

Inciter la construction de logements abordables pour les personnes âgées.

Action 3 : Mettre en place des évaluations équitables comme en Nouvelle-Ecosse

Lorsque les gens demeurent plus de 15 ans dans leur maison, l'évaluation municipale est indexée uniquement au coût de la vie.

Action 4 : Identifier les raisons de la sous-utilisation des programmes d'aide au logement

Sensibiliser et informer les MRC, les municipalités et la population.

Implication sociale et citoyenne

Pistes d'action identifiées

L'implication sociale et citoyenne des personnes âgées est très importante tant par le temps qu'elles y consacrent que par la richesse de l'expérience qu'elles partagent.

En politique municipale, la moitié des personnes élues ont plus de 50 ans et la moyenne d'âge des bénévoles des Centres d'action bénévole (CAB) est de 75 ans.

Ainsi, le bénévolat se structure principalement autour des disponibilités des personnes âgées, puisque celles-ci sont concernées à double titre : au-delà des services qu'elles offrent, les personnes âgées sont aussi celles qui les reçoivent.

Action 1 : Promouvoir l'intergénérationnel

Favoriser l'émergence d'activités et de projets impliquant tous les groupes d'âge.

Action 2 : Mutualiser une ressource humaine, entre plusieurs municipalités, pour le développement de projets âgés

Le concept étant déjà répandu dans plusieurs municipalités, la mutualisation d'une ressource humaine pour assurer le développement de services, entre autres de loisirs, est une façon ingénieuse d'améliorer la qualité de vie d'une population autrement incapable, financièrement, de se le permettre. Les municipalités devraient être incitées à utiliser ce même concept permettant d'offrir plus de services aux âgés (transport, course, identification des personnes isolées, etc.).

Action 3 : Sensibiliser et valoriser l'implication sociale

Faire une campagne de sensibilisation pour inciter les jeunes à s'impliquer bénévolement dans la société.

Lutte à la pauvreté

Pistes d'action identifiées

La pauvreté est certainement la plus transversale et complexe des problématiques liées aux personnes âgées, à cause de l'interrelation des composantes qui la caractérise. La pauvreté ne peut pas être évoquée sans rappeler le lien qui existe entre le revenu, le logement, le transport, l'alimentation, etc. Chez les personnes âgées, ce sont les femmes vivant seules qui sont particulièrement touchées. Tout au long de leur vie, elles ont eu un salaire, des pensions, une épargne retraite et des rentes inférieures aux des hommes.

Au Centre-du-Québec, ce sont plus particulièrement les premiers quartiers et les centres-villes de Drummondville, de Victoriaville, de Plessisville et de Nicolet qui sont vulnérables au plan socioéconomique et sociosanitaire.

Action 1 : Assurer la sécurité alimentaire

Favoriser l'accessibilité à des aliments sains et abordables, notamment en milieu rural. Créer des partenariats avec les producteurs locaux. Favoriser les groupes d'achat. Partager des jardins communautaires.

Action 2 : Développer des logements abordables

Revoir les critères d'admissibilité des programmes d'aide au logement.

Action 3 : Lutter contre les préjugés

Faire des microprojets « préjugés zéro » pour diminuer les clivages sociaux.

Action 4 : Favoriser l'accès au travail des aînéEs

Mettre en place un projet pilote pour réintégrer en emploi les personnes âgées de 65 ans et plus.

Action 5 : Sensibiliser la population à la notion de partage

Réunir les gens pour partager des idées, sortir de chez eux. Inciter les aînéEs à s'impliquer dans des coopératives d'aide aux devoirs, etc.

Conclusion

Pistes d'action identifiées

Les membres du comité ad hoc sont actuellement en train d'évaluer la faisabilité de ces actions. Au mois de juin, le comité de suivi de l'Entente spécifique décidera des actions à mener. Vous recevrez, par la suite, les conclusions de cette rencontre et serez appelés à contribuer à leur réalisation. Votre implication est nécessaire à la réussite des actions priorisées par les acteurs et actrices du milieu centricois, la Table des aînéEs n'étant évidemment pas en mesure d'améliorer seule les conditions de vie des personnes âgées.

N'hésitez pas à consulter notre site Web au **www.aines.centre-du-quebec.qc.ca** afin de prendre connaissance de *L'étude du secteur aîné au Centre-du-Québec : conditions de vie, services et ressources* ainsi que de l'outil de synthèse.

Les membres du comité ad hoc issu du comité de l'Entente spécifique en matière d'adaptation des services et des infrastructures aux besoins des personnes âgées du Centre-du-Québec 2008-2013 :

Céline Girard

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

Francyne Ducharme

Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec

France Fradette

Comité régional en développement social Centre-du-Québec (CRDS)

Carl Lacharité

Conférence régionale des élus du Centre-du-Québec (CRÉCQ)

Jean Yergeau, Hélène Gervais et Charlotte Berjon

Table régionale de concertation des AînéEs du Centre-du-Québec

Pour plus d'informations, communiquer avec la Table régionale de concertation des aînéEs du Centre-du-Québec par téléphone au 819 222-5355 ou par courriel à l'adresse suivante : chantieraines@cgocable.ca.

La Table régionale de concertation des aînéEs constitue l'instance régionale la plus représentative des aînéEs de la région Centre-du-Québec. Elle veille à l'amélioration et à la protection de la qualité de vie des aînéEs. Elle vise également à faire connaître la réalité des aînéEs, leurs besoins de même que leurs compétences et à mettre en place les moyens de sensibilisation nécessaires pour assurer la défense de leurs droits.